

## Comité AcTE – objectifs, méthodes et calendrier

### Objectifs et missions

La constitution du comité a pour objectif principal d’accompagner le ministre et le ministère dans ses politiques visant à accélérer la transition écologique et, en particulier, à faire en sorte que cette transition repose sur une alliance efficace de l’écologie et de l’économie. L’hypothèse de départ est qu’un dialogue renforcé entre les acteurs économiques, financiers, mais aussi les spécialistes des questions d’emplois, de compétences et de formation professionnelle, et l’Etat et les collectivités territoriales peut déboucher sur de nouveaux partenariats permettant d’amplifier la nécessaire transformation de l’économie française. A cette fin, le comité a pour mission :

- de porter un regard critique sur les politiques menées dans le cadre de la transition écologique et solidaire, de donner des conseils sur leur mise en œuvre, de faire des propositions pour les rendre plus efficaces et d’accélérer leur passage à l’échelle, en conformité avec nos objectifs de neutralité carbone à l’horizon 2050.
- de s’interroger sur le déroulement des actions retenues, sur leurs éventuelles difficultés d’application dans le temps et sur les conséquences à en tirer, ainsi que sur les modifications nécessitées par l’évolution du contexte, notamment économique et financier, mais aussi social ou géo-politique ;
- de déterminer quels enseignements pourraient être tirés des expériences et des organisations étrangères et pourraient donc utilement venir inspirer nos propres décisions ;
- de proposer des réflexions à moyen/long terme afin de rendre plus concrètes les évolutions nécessaires et d’en faciliter les anticipations et l’appropriation par l’ensemble des citoyens et des acteurs socio-économiques.

D’une manière générale, les grands thèmes de réflexions sur lesquels sont particulièrement attendus les travaux du comité sont les suivants :

- enjeux de régulation et de politiques publiques
- enjeux de financement et d’investissement
- enjeux de formation et de mobilisation des compétences
- enjeux d’innovation et de recherche

Les travaux du comité doivent en outre permettre de faire la pédagogie de la transition écologique et des politiques qui sont mises en œuvre pour qu’elle réussisse.

## Méthodes de travail

Pour remplir ses missions, le comité sera régulièrement informé des plans et programmes en cours de préparation afin de pouvoir donner son avis sur leur contenu. Le cadre général de la mission sera celui fixé par les grands objectifs en matière de lutte contre le changement climatique et de politique énergétique fixés par la loi de transition énergétique, la PPE en cours d'élaboration, ainsi que la stratégie nationale bas carbone aux horizons 2030 et 2050, articulés autour des enjeux de décarbonation des principaux secteurs, d'efficacité énergétique, et d'énergies renouvelables.

Il sera également régulièrement tenu informé, tous les 3 mois, de la manière dont ces projets sont mis en œuvre et de leurs résultats. Ces informations lui permettront de proposer des inflexions ou des compléments ou de critiquer les méthodes retenues.

Afin de donner de la visibilité à ses travaux, de susciter et de partager ses réflexions prospectives et de donner à réfléchir sur les expériences étrangères, le comité organisera, 3 fois par an, un séminaire de haut niveau (une demi-journée) sur les thématiques qu'il choisira. Ces séminaires viseront à réunir notamment les ministres et ministères concernés et compétents, des représentants du monde économique et les membres du CNTE. Une restitution en sera faite à la presse (qui pourrait aussi y être invitée).

Pour mener à bien ces travaux, le comité sera accompagné par le CGDD, et notamment par une équipe de deux rapporteurs qui faciliteront le dialogue avec les services du MTES ; il pourra faire des auditions de personnalités et d'organisation de la société civile (associations, think tanks) et proposer au ministre des thèmes d'enquêtes et d'études qui pourraient être menées par les services des études du CGDD, le CGEDD, voire d'autres organismes d'inspection ou par France stratégie.

En matière de formation et de compétences, Laurence PARISOT, membre du comité, sera aussi en charge de présider une commission spécialisée sur ces sujets afin de mettre en œuvre, notamment, le plan de formation et de compétences dans le domaine de l'énergie qu'elle a, en outre, la responsabilité d'élaborer.

Le ministre participera régulièrement à des réunions avec le comité (tous les deux mois au minimum).

## Calendrier proposé

- 30 mars 2018 : installation du Comité de l'accélérateur de la transition écologique (le ComAcTE) ; présentation de l'AcTE et des missions du comité.
- Avril 2018 : présentation au comité des différents plans et feuilles de route qui constituent l'AcTE : Hydrogène et économie circulaire.
- juin 2018 : 1<sup>er</sup> séminaire – Thématique proposée : Mobilité, et pollution de l'air, comment parvenir au plus vite à des véhicules zéro émissions
- juillet 2018 : 1<sup>er</sup> anniversaire du plan Climat : bilan critique d'une année de mise en œuvre
- octobre 2018 : 2<sup>ème</sup> séminaire – Thématique proposée : énergies renouvelables, stockage, hydrogène, quel futur pour l'énergie en France ? Quelles filières industrielles ?
- décembre 2018 : bilan 2018 de l'AcTE
- janvier 2019 : 3<sup>ème</sup> séminaire –Thématique proposée : efficacité énergétique, digitalisation et smart grid ? Comment générer des économies d'énergies de masse dans le bâtiment
- Juin 2019 : 4<sup>ème</sup> séminaire – Thématique proposée : industrie et économie circulaire
- ...